

Santé mentale : faire face à la crise

INSTITUT
MONTAIGNE



CLIQUEZ ICI
POUR TÉLÉCHARGER
NOTRE ÉTUDE

Paris, le 8 décembre 2020 - La pandémie actuelle, parce qu'elle génère incertitude, peur, isolement et deuils, a et aura des conséquences fortes sur la santé mentale des Français. Entre fin septembre et début novembre 2020, la prévalence des troubles dépressifs a doublé dans l'Hexagone (de 10 % à 21 %). Cette vague psychiatrique arrive alors que notre système est exsangue. A peine la moitié des personnes souffrant de troubles psychiques sont prises en charge et les personnes atteintes de maladies psychiatriques sévères meurent en moyenne entre 13 et 16 ans plus tôt que le reste de la population.

Dans une nouvelle étude "Santé mentale : faire face à la crise", l'Institut Montaigne propose une prise en charge innovante des troubles les plus fréquents (la dépression, les troubles anxieux, les troubles du stress post-traumatique) et plaide pour une approche intégrée entre santé mentale et santé physique.

"Reconnaître le rôle central des médecins généralistes et leur donner les moyens de mieux prendre en charge les troubles fréquents, en favorisant l'accès aux soins, les collaborations entre professionnels et le partage d'information grâce au digital constituent autant de pistes pour améliorer de façon significative la prise en charge des patients" explique Angèle Malâtre-Lansac, directrice déléguée à la santé de l'Institut Montaigne et auteure de l'étude.

Cliquez ici pour découvrir nos 4 propositions concrètes pour permettre à la psychiatrie en France de faire face à la crise

Une meilleure utilisation des ressources investies est nécessaire

La psychiatrie constitue le **premier poste de dépense de l'Assurance maladie**, loin devant le cancer ou les maladies cardiovasculaires. **Le nombre de psychiatres par habitant en France est l'un des plus élevés de l'Union européenne**. En dépit de ce qui pourrait sembler être un investissement fort sur la santé mentale, les résultats sont loin d'être satisfaisants. **L'accès aux soins est extrêmement difficile**, il y a de très fortes inégalités géographiques, des barrières financières, des délais d'attente très long et une immense stigmatisation des troubles psychiatriques. De plus, **la qualité des prises en charge est très variable et les retards au diagnostic sont extrêmement fréquents** (deux ans et demi pour les troubles du spectre de l'autisme, huit à dix ans pour les troubles bipolaires), entraînant une véritable perte de chance pour les malades et leurs proches.

La médecine générale au cœur de la prise en charge de la santé mentale

Les médecins généralistes sont en première ligne face aux souffrances psychiques. Ils **traitent ainsi plus de 60 % des consultations liées à la santé mentale et entre 20 et 30 % de leur patientèle présente une souffrance psychique**. 90 % des prescriptions d'antidépresseurs et d'anxiolytiques se font chez les généralistes. La prise en charge des maladies psychiques est une réalité quotidienne et

une priorité parmi d'autres pour ces médecins qui se retrouvent souvent démunis. Ils doivent répondre à une demande croissante avec peu de temps et des ressources limitées. La France est le pays où l'adressage des généralistes vers les psychiatres est le plus faible en Europe. S'ajoute à cela le fait que les psychologues de ville ne sont pas remboursés et que la formation des généralistes est assez limitée sur la psychiatrie.

La médecine de premiers recours a un rôle essentiel à jouer dans la détection des maladies psychiatriques, mais aussi dans leur prise en charge, alors même qu'elle est souvent oubliée dans la réflexion sur la santé mentale et l'organisation des soins psychiatriques.

Certains pays mènent le combat pour l'intégration de la santé mentale dans la médecine de premiers recours depuis de nombreuses années, et **les succès étrangers peuvent nous aider dans la transformation de la prise en charge de la santé mentale en France.**

[Cliquez ici pour découvrir les bonnes pratiques mises en place aux Pays-Bas en Nouvelle Zélande et au Royaume-Uni](#)

Les soins collaboratifs : un modèle d'intégration innovant à l'efficacité largement démontrée

Les soins collaboratifs (*collaborative care*) constituent une façon innovante de prendre en charge de façon intégrée les patients souffrant de troubles psychiatriques fréquents. À ce jour, plus de 80 études scientifiques randomisées ont démontré l'**efficacité des soins collaboratifs** dans lesquels **les soins de santé mentale s'effectuent au sein même du cabinet de médecine générale** grâce à une équipe de soins intégrée avec un *care-manager* travaillant auprès des généralistes et un psychiatre à distance. L'approche, qui s'appuie beaucoup sur le digital, est populationnelle et pro-active. Ce modèle existe dans de nombreux pays mais n'a malheureusement jamais été adapté au contexte français.

[Cliquez ici pour plus de détails sur les soins collaboratifs](#)

Les quatre propositions de l'Institut Montaigne pour une approche intégrée des soins

Proposition 1 - Donner à la médecine de premiers recours les moyens d'intégrer la prise en charge de la santé mentale dans une approche centrée sur les patients, collaborative et non stigmatisante.

- Doter les médecins de premiers recours d'outils cliniques validés pour détecter de façon systématique les troubles psychiques et les inciter à les utiliser.
- Favoriser le recrutement de professionnels de santé facilitant la prise en charge de la santé mentale auprès des médecins de premiers recours.
- Favoriser les échanges d'expériences entre médecins généralistes et la formation continue autour de la prise en charge de la santé mentale en premiers recours.
- Créer des liens entre les secteurs de psychiatrie et la médecine générale.
- Expérimenter en France le modèle des soins collaboratifs

Proposition 2 - Favoriser l'accès aux psychothérapies adaptées à travers leur remboursement, une meilleure formation des professionnels, ainsi que le développement des outils numériques et de la télémédecine.

- Permettre le remboursement des psychothérapies de ville adaptées dans le cadre de parcours de soins définis avec les parties prenantes.

- Favoriser l'usage de la télémédecine.

- Diffuser et faciliter l'accès au soutien psychologique à travers des outils de e-santé qui permettent de faire à distance certains exercices, de rendre le patient acteur de son traitement, de renforcer les apprentissages, et d'assurer un suivi au-delà des séances prescrites.

Proposition 3 - Faciliter la création de nouveaux métiers dans le champ de la santé mentale : infirmiers en pratique avancée, care manager, médiateurs de santé pairs, etc.

Proposition 4 - Faciliter les échanges d'information et la coordination entre les professionnels de santé grâce au numérique.

- Accompagner et inciter les fournisseurs de services numériques en santé à respecter les référentiels de sécurité et d'interopérabilité.

- Renforcer la sécurité des systèmes numériques en santé.

- Impliquer davantage les usagers et les professionnels de terrain dans la question de l'usage des données de santé pour favoriser un climat de confiance.

- Former davantage les professionnels au recueil et à l'usage des données de santé et aux bonnes pratiques de l'utilisation du numérique dans leur pratique professionnelle.

- Investir dans la numérisation et les systèmes d'information de la psychiatrie, du médico-social et de la médecine de ville.

CLIQUEZ ICI
POUR TÉLÉCHARGER
NOTRE ÉTUDE

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).

Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Contact presse

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse

06 99 79 43 62. loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : *Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros (estimation 2019). À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.*

[Si vous ne souhaitez plus recevoir de message de notre part, cliquez ici.](#)